



SNUipp-FSU

116 rue Carreterie

84 000 AVIGNON

Tél. 04.90.80.00.01 fax 04.90.85.86.36

courriel : snu84@snuipp.fr

Le 14 juin 2012

A Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale de Vaucluse

Objet : propositions sur le calendrier de la seconde phase du mouvement

Monsieur le Directeur Académique,

Nous prenons connaissance qu'une dernière évolution du calendrier voit la réunion du comité technique académique avancée au lundi 25 juin par Monsieur le Recteur. Sur cette base nous demandons si le comité technique départemental ne pourrait pas être avancé lui au mardi 26 juin sur le créneau qui vient d'être libéré par le CTA.

Cela permettrait d'organiser la phase de saisie des vœux pour la seconde phase du mouvement 24h00 en amont et par enchaînement de tenir la CAPD avant la date du 5 juillet tel que cela est envisagé.

Si les services de la DVRH étaient en capacité de lancer l'opération de saisie des vœux le 26 pour qu'elle se termine le 28 ou 29 juin au matin, les délégués du SNUipp seront prêts à effectuer les opérations de contrôle paritaire du projet d'affectation entre le 29 juin et le 2 juillet midi pour permettre que la CAPD se déroule le 3 juillet.

La date du 5 juillet prévue pour la tenue de la CAPD est vraiment trop tardive. Nommer plus de 200 collègues le jour de la date de sortie des classes met tous ces enseignants, autant d'écoles et d'enseignants qui attendent leur complément de service dans de grandes difficultés pour organiser la rentrée de septembre 2012 :

- impossibilités de connaître les niveaux de classe à compléter pour les derniers nommés,*
- impossibilités de finaliser les commandes de matériels et d'outils pédagogiques avant les congés pour qu'ils soient disponibles le jour de rentrée des élèves,*
- difficultés pour coordonner les jours de décharge ou de complément de service entre les titulaires des postes complétés par le même enseignant...*

Au-delà des difficultés dans l'organisation professionnelle qui sont listées ci-dessus, nous devons évoquer également les incidences négatives possibles sur l'organisation familiale des enseignants. Principalement pour ceux travaillant à temps partiel qui doivent arrêter au plus tôt les jours de garde de leurs enfants.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas ODINOT

Secrétaire départemental du SNUipp Vaucluse